ROUBAIX

REVUE D'ANNÉE SOCIALISTE

1er JANVIER. — Les réactionnaires sont atterrés des résultats de la réunion qui a eu lieu le 29 décembre au théâtre Deschamps, où le directeur du *Roubaisien*, Deschamps-Laguet et sa politique ont été exécutés.

Le citoyen Thérin, conseiller municipal, accusé par le sieur Deschamps-Baiguet, d'avoir voulu provoquer des scènes de désordre à la réunion publique, envoie une lettre au *Journal de Roubaix* pour protester et dire que les fauteurs de désordre sont ceux qui, sans provocation, ont, comme l'avocat Chatelyn, sorti un revolver de leur poche pour en menacer les auditeurs.

2 JANVIER. — La femme divorcée de Deschamps-Baiguet et le citoyen Catrice mis en cause à propos de la réunion publique qui a eu lieu, envoient chacun une lettre de protestation au *Journal de Roubaix*.

Le Parti Ouvrier fait afficher en ville l'ordre du jour voté au théâtre Deschamps par 2,000 personnes présentes. Cet ordre du jour dit qu'Henri Deschamps est un dilettante et que le Parti Ouvrier le livre au mépris public.

3 JANVIER. — Le citoyen Claude-Cazes quitte la rédaction en chef du *Réveil du Nord* et de l'*Egalité*. Un banquet lui est offert à la maison du Peuple, à Lille. Tous les membres de la rédaction de Roubaix y prennent part.

Le citoyen Sauve-Evauay reprend les délicates fonctions du citoyen Claude-Cazes.

7 JANVIER. — L'*Union électorale républicaine socialiste* qui vient d'être constituée par le Parti ouvrier, compte plus de 2,000 membres. Dix-sept sections sont créées à côté des dix-sept bureaux de vote. On sait le rôle important joué par cette institution et les services éminents qu'elle a rendus au Parti ouvrier.

16 JANVIER. — Le Parti ouvrier organise une société d'Anciens militaires. Elle établit son siège à l'estaminet Achille Lepers, place Nadaud.

19 JANVIER. — Dans un article paru dans l'*Egalité*, le citoyen Bailleul dépeint la situation politique à Roubaix. Il dit que les attaques du *Roubaisien* n'ont fait qu'unir fortement toutes les forces du Parti ouvrier. Il entrevoit le succès pour les élections municipales qui auront lieu au mois de mai.

(*A suivre*).

Parti Ouvrier

Avis aux secrétaires des groupes

Le Comité exécutif du Parti informe que le citoyen Vaillant, secrétaire permanent, reçoit à leur disposition tous les mardi, mercredi, vendredi, de 6 h. 1/2 à 8 h. 1/2 du soir, et les dimanches, de 10 h. du matin à midi.

Réunion du comité exécutif

Le comité exécutif se réunira mercredi à 8 h. 1/2 du soir au local La Paix.

Ordre du jour très important.

Vol audacieux. — Arrestation bizarre

Dimanche soir, vers 10 heures 1/4, un individu entrait furtivement chez M. Pierre Mourman, charcutier, rue Voltaire, et s'emparait du tiroir du comptoir, contenant une certaine somme de francs.

Au bruit qu'il fit, M. Mourman sortit de sa cuisine, mais il ne put arrêter le voleur qui s'enfuit en emportant « la galette ». Le charcutier alla conter le fait à un agent de police du quartier qui, après avoir pris le signalement de l'audacieux voleur fit une tournée dans le quartier du Cul de Four, espérant le découvrir.

L'agent fit « chou-blanc » et invita le volé à déposer une plainte, lundi matin, à M. Chapé, commissaire de police de la rue St-Joseph. C'est ce que M. Mourman fit, en donnant le signalement du voleur.

M. Chapé mit aussitôt des agents de sûreté en campagne. Hier après midi, l'un d'eux crut reconnaître le coupable en cet individu qui passait — quelle audace — en face du commissariat de police.

L'agent de sûreté va pour l'arrêter. Il se rebelle et se débat. Plus de doute! se dit le représentant de l'autorité, je tiens le voleur! De force il est mené devant le commissaire de police qui l'interroge. L'individu arrêté déclare se nommer Gustave Bonheur, être âgé de 19 ans et demeurer rue Crétyl, 43; mais il nie énergiquement être l'auteur du vol dont on l'accuse.

Et comme on lui demande pourquoi, s'il n'est pas coupable, il a voulu s'enfuir quand on voulut l'arrêter, il ne répond pas. Enfin, on a le mot de l'énigme en fouillant Gustave Bonheur. On trouve sur lui 600 allumettes de provenance belge.

Bonheur n'était pas le voleur, mais il était un fraudeur. Son arrestation a été maintenue.

Masques : GALERIES LILLOISES.

Tombé d'un toit

Oh! le toit n'était pas bien élevé! Trois ou quatre mètres tout au plus, mais néanmoins, la chute a été assez grave.

C'est rue Sébastopol, cour Delisse, que l'accident s'est produit hier matin.

Un petit écolier de 8 ans, J.-C. Vlieghe, qui demeure au 6 de cette cour, est tombé du toit par suite de son espièglerie. Il s'est fracturé le bras droit et s'est fait une contusion assez grave au front.

Le docteur Dechabert lui a donné des soins et l'a fait admettre à l'hôpital.

Coup de pied de cheval

On a admis hier soir à l'hôpital, un ouvrier charretier, Gustave Dutrioit, âgé de 27 ans, demeurant rue Monge.

Il remettait une vis au sabot de son cheval quand l'animal, en glissant, lança une ruade. Le pauvre charretier fut atteint au genou et tomba par terre. Il avait des contusions sérieuses. C'est le docteur Lherbier qui lui a donné les premiers soins.

Deux chiens enragés

Hier matin, M. Demorra, vétérinaire, demeurant rue de l'Alma, a abattu deux chiens, appartenant à M. Armand Rambour, demeurant rue de Rome, 59.

Depuis quelques jours, l'une des deux bêtes était atteinte d'hydrophobie paralytique.

Elle ne mangeait ni ne buvait plus. Etant à l'attache, elle n'a pu mordre que l'autre chien de M. Rambour.

La deuxième bête n'avait pas encore manifesté des symptômes de la rage, mais comme elle avait été mordue, on l'a aussi abattue, par précaution.

Nouveau groupe socialiste

Les citoyens du quartier du Sacré-Cœur sont informés qu'un groupe socialiste est en formation chez le citoyen Lesage Auguste, angle du boulevard de Strasbourg et rue de la Vigne.

La première réunion aura lieu le dimanche 10 janvier, à 6 heures du soir.

Ordre du jour : Réception de nouveaux adhérents. — Nomination d'un secrétaire.

Combats de coqs

ROUBAIX. — La partie de coqs qui devait avoir lieu lundi chez Dambrin, rue de Manouvrier, contre Dussart dit Calonne, est remise à une date ultérieure, Dussart n'ayant pu fournir les coqs.

— Les habitués s'étaient donné rendez-vous dimanche chez Lequenne, à l'Entité, rue de Blanchemaille, pour assister à l'importante partie engagée contre la société de Pottes (Belgique). Il s'agissait d'un 2/3 mort pour 200 fr avec paires de plaisir à 20 francs.

Voici les résultats de cette intéressante partie. Pottes a gagné la 2e paire et perdu les 1re et 3e paires. Il y a eu beaucoup de paris échangés de part et d'autres. Il y a eu au parc des coqs de très grande valeur.

— Il y avait beaucoup de monde lundi chez Dérousseaux, à l'Ours, rue Pellart, pour voir jouer le beau combat contre Louis de la Boule noire. L'ours Florin et Cie réussit cet gagné les 1re et 2e paires et perdu la 3e. Une grande animation n'a cessé de régner pendant toute la durée de la partie.

— Aujourd'hui mardi 5 janvier, 2/3 pour 50 fr. au Maréchal de Coyghem, Grande-Rue, 111, contre le Clairon des Zouaves.

— C'est devant une belle salle que s'est jouée, chez Dutertre, rue de l'Epeule, la partie de coqs engagée contre la société de l'Ours de la rue Pellart; il s'agissait d'un 3/5 rendage, pour 50 fr. avec paires de plaisir à 10 fr. Dutertre a perdu les 1re et 2e, et gagné la 3e paire.

— Beaucoup d'amateurs chez Dupont à la Makelterie pour voir jouer le beau 2/3 pour 50 francs contre Constant Losfeld de la rue de l'Epeule.

Constant Losfeld gagne les 3 paires, Beaucoup de parieurs.

Parapluies : GALERIES LILLOISES

Concerts et spectacles

Théâtre de Roubaix. — Jeudi 7, dernière représentation du **Voyage de Corbitchon**, opérette nouvelle en 4 actes, de M. Antony Mars, musique de M. Victor Roger, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre Cluny, le 30 janvier 1896.

Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 heures.

Grand Théâtre de Roubaix. — Jeudi 7 janvier 1897, à la demande générale grande représentation de gala avec le concours de **M. Vergnet**, fort ténor du Grand Opéra de Paris. M. Vergnet chantera le rôle de Jean qu'il a joué au Grand Opéra.

HÉRODIADE, grand opéra en 4 actes et 7 tableaux de MM. Millet, Gremont et Zanardini, musique de M. J. Massenet.

Prix des places : Loges et Fauteuils, 5 fr.; pourtour, 2 fr. 75; 1res galeries de face numérotées, 2 fr.; 1res galeries de côté, 1 fr. 75; 2mes galeries 0 fr. 60. Bureau de location chez M. Jules Hertogh, rue de la Gare.

Convocation

La Chambre syndicale des ouvriers maçons et similaires de Roubaix et environs, informe ses adhérents qu'elle tiendra une assemblée générale demain mercredi 6 janvier à 7 heures du soir, au local « la Paix », boulevard de Belfort.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal ; Questions diverses.

N. B. — Les possesseurs de carnets de la Verrerie ouvrière sont priés de les remettre au secrétaire.

App. de chauffage: aux GALERIES LILLOISES

CROIX

Tentative de vol. — La nommée Louise Gilliot, femme Debuygne, cabaretière, contour de l'Eglise St Pierre, a porté plainte contre des malfaiteurs qui se sont introduits chez elle, dans la nuit de dimanche à lundi, après avoir escaladé un mur de six mètres de hauteur.

Les voleurs ont pénétré dans la cuisine où ils ont enlevé divers objets, entr'autres: un litre de genièvre, un litre d'eau-de-vie et du fromage.

Une enquête est ouverte.

TOURCOING

Comité exécutif

C'est par erreur que nous avons annoncé hier la réunion du Comité exécutif pour mercredi soir.

Suivant une décision prise ultérieurement, le comité ne se réunira pas avant mercredi en huit.

Distinctions honorifiques

Le ministre de l'intérieur, sur la proposition du Comité supérieur de la protection des enfants du premier âge, et à l'occasion du jubilé de Théophile Roussel a accordé, par arrêté ministériel, les récompenses suivantes :

Diplômes supérieurs. — MM. Martin, juge de paix à Samer (Pas-de-Calais), Carlier, inspecteur des enfants assistés; Docteur Cornet, médecin-inspecteur à Graincourt (Pas-de-Calais); Docteur Fichaux, inspecteur des enfants assistés à Croisilles (Pas-de Calais). Ces deux derniers ont une médaille d'argent.

Médailles de bronze. — MM. le docteur Alexandre, inspecteur à Arques, grand président du Comité pour le Nord; le docteur Marie, inspecteur pour le Nord.

MOUSCRON (Belgique). — *Mort de la rage.* — Un ouvrier de fabrique, le nommé Joseph Verlet, demeurant au Roitelet, est mort, samedi matin, à l'hôpital de Mouscron, où il avait été transporté sur l'ordre du docteur Schepens. Ce malheureux était hydrophobe.

Interrogé quelques heures avant sa mort, Verlet a déclaré ne pas se souvenir d'avoir été mordu.

Echos du scrutin sénatorial

Lors du renouvellement triennal de janvier 1888 deux tours de scrutin ont eu lieu. MM. Merlin, Girard, sénateurs sortants, et Cirier, républicain, ont été élus, au premier tour, par 1,170 voix sur 2,997 votants. MM. Clayes et Scrépel ont été élus au second tour par 1,155 et 1,154 voix contre 1,106 et 1,059 à MM. Desjardins et Didier de la droite, M. Giard, radical socialiste avait obtenu 120 voix au premier tour et 20 au second.

Le siège de M. Hippolyte Carnot, sénateur inamovible, décédé, ayant été attribué au département du Nord, M. Géry Legrand maire de Lille a été élu le 21 juin 1896 par 1,194 voix contre 1,059 à M. le général Lhéritier.

M. Cirier étant décédé, M. Maxime Lecomte, ancien député radical, a été élu sénateur le 5 janvier, au second tour, par 1,576 voix, contre 1,020 à M. Mellin, de la droite, sur 2,596 votants. Par suite du décès de l'amiral Peyron, sénateur inamovible de la gauche, un siège nouveau fut attribué au Nord. Le 13 mars 1896, M. Trystram, ancien député, fut élu, au premier tour, par 1,233 voix, contre 1,078 à M. Outters, républicain modéré, sur 2,315 votants.

Enfin, M. Merlin étant décédé, une élection partielle eut lieu le 23 juin 1896. M. Depreux fut élu par 1,429 voix, contre 842 à M. Lainé conservateur, et 104 à M. Moreau, socialiste.

Derniers Échos Lillois

La vengeance d'un mari trompé

Dans le courant d'avril dernier, Désiré D..., maçon, âgé de 43 ans, cessa la vie commune avec sa femme, parce qu'il la soupçonnait d'entretenir des relations avec un voisin Georges V.

Dimanche soir, il alla chez sa femme, rue des Postes, 239, pour une question d'intérêt, mais au moment où il entrait dans l'appartement de celle-ci, il la trouva avec Georges V..., buvant du café Furieux, Désiré D.. donna deux coups de couteau à sa femme. Les blessures sont fort heureusement sans gravité. La peau seulement a été coupée sur une longueur de deux centimètres.

Après enquête, Désiré D... a été laissé en liberté et procès-verbal a été dressé contre lui pour coups et blessures volontaires.

Homonymie

M. Alphonse Longueval, demeurant boulevard du Maréchal Vaillant, 7, nous prie de déclarer qu'il n'a rien de commun avec le nommé Henri Longueval, arrêté dernièrement pour vol.

Arrondissements de police

L'arrêté du Maire de la ville de Lille, sur la limitation du territoire des arrondissements de police, vient d'être affiché.

Cette limitation est conforme à celle que nous avons publiée, il y a quelques jours dans nos colonnes.

Acte de courage

Hier soir vers 5 heures, un cheval attelé à une voiture de maître, s'emballa tout à coup. Il descendait à fond de train la rue Jean Roisin et allait traverser la rue Nationale. Le danger était alors imminent pour les nombreux piétons, pour le cocher et le voyageur, mais M. Armand Wilmet s'élança à la tête du cheval et parvint, non sans peine, à le maîtriser.

Nous félicitons vivement M. Wilmet, qui n'en est pas à son premier acte de courage, d'avoir ainsi évité de graves accidents.

M. Wilmet, qui a accompli plusieurs sauvetages, a déjà reçu plusieurs félicitations officielles, et il est certain que l'on tiendra encore compte de l'acte courageux qu'il a accompli hier.

Contributions et taxes

Voitures et chevaux. — Les déclarations relatives à la contribution sur les voitures et les chevaux seront reçues au secrétariat de la Mairie, bureau des contributions, jusqu'au 15 de ce mois inclusivement.

Aux termes de l'art. 12 de la loi du 2 juillet 1862, remise en vigueur par la loi des finances du 16 septembre 1872, les taxes seront doublées pour les voitures et les chevaux qui n'auront pas été déclarés ou qui auront été déclarés d'une manière inexacte.

Billards, Cercles et Sociétés. — Les déclarations concernant les taxes sur les billards publics et privés, sur les cercles, sociétés et lieux où se paient des cotisations sont en ce moment reçues au secrétariat de la Mairie (Bureau des Contributions).

Une disposition de la loi du 16 septembre 1871 double les taxes des contribuables dont les déclarations sont inexactes ou tardives. Elles doivent être faites avant le 31 de ce mois.

Chiens. — Les déclarations relatives à la taxe municipale sur les chiens seront reçues au Secrétariat de la Mairie, bureau des Contributions, jusqu'au 15 de ce mois inclusivement.

Les intéressés déjà imposés, ne sont plus tenus de renouveler leur déclaration, à moins de changement entraînant une aggravation de taxe. La perte d'un chien exige une déclaration spéciale à défaut de laquelle la taxe établie pour les années précédentes est maintenue.

Vélocipèdes. — Les déclarations relatives à la contribution sur les vélocipèdes, bicyclettes ou autres appareils analogues, doivent être faites ou modifiées s'il y a lieu, avant le 31 janvier de chaque année au bureau des contributions à la mairie.

Les taxes seront doublées pour les éléments imposables qui n'auront pas été déclarés ou déclarés tardivement. Les intéressés déjà imposés ne sont plus tenus de renouveler leur déclaration si aucun changement n'est survenu depuis l'année précédente.

Le dessin dans les écoles primaires

Un concours sera ouvert à l'Hôtel-de-Ville de Lille, le jeudi 14 janvier, à dix heures du matin, pour la nomination de six professeurs de dessin dans les écoles primaires de garçons.

Ce concours se composera de deux épreuves : dessin géométrique et dessin d'ornement. Deux heures sont accordées pour ces épreuves.

Ces cours seront répartis dans une des écoles des principaux quartiers de la ville.

Les instituteurs seront seuls admis à concourir. Ils doivent pour cela se faire inscrire dès maintenant à la mairie, bureau des écoles.

Mort terrible d'une fillette

Une jeune enfant de cinq ans, Gabrielle Tréhaut, rue du Grand Balcon, cité Pecqueur, se trouvant seule dimanche soir dans la cuisine, voulut retirer du fourneau une casserolle pleine d'eau bouillante. Mais la pauvre fillette n'étant pas assez forte, la casserolle se renversa et l'eau bouillante se répandit sur elle en la brûlant gravement sur tout le corps.

Après une terrible agonie et malgré les soins qui lui furent prodigués, Gabrielle Tréhaut expira, dans la nuit de dimanche à lundi, des suites de ses blessures.

Vol de bottines

Liébart Henri, âgé de 19 ans, rattacheur, sans domicile fixe, a été mis en état d'arrestation par le commissaire de police du 6e arrondissement, sous l'inculpation de vol d'une paire de bottines au Marché de la Nouvelle Aventure.

Il est en outre inculpé de vagabondage.

Un accouchement au commissariat

Une femme M..., demeurant rue Jeanne Maillotte, 23, se présentait dimanche soir au commissariat de police du 6e arrondissement, pour demander à être conduite à la *Maternité*, se sentant prise des douleurs de l'enfantement.

Mais pendant les réquisitions de la voiture, Mme M. succomba d'un gros garçon dans le bureau de M. Thillard, commissaire de police, qui, aidé de son secrétaire et de son brigadier, remplacèrent la sage-femme.

L'enfant et la femme furent ensuite transportés en voiture à la Maternité.

Une arrestation mouvementée

Trédez Germain, âgé de 28 ans, né à Loos, sans domicile connu, est au repris de justice des plus dangereux. Il compte déjà plus de 15 condamnations à son casier, pour attaques nocturnes, vols et autres délits, et il est sous le coup d'un arrêté d'interdiction de séjour.

Hier, vers une heure de l'après midi, des agents de la sûreté l'apercevaient se promenant sur les bords du canal de la Deûle, mais au moment où ils allaient l'appréhender, il se jeta à l'eau et se mit à nager.

Pour l'effrayer, plusieurs coups de revolver furent tirés en l'air, et enfin, après 15 minutes de nage, il sortit sur l'autre rive où il fut arrêté et conduit, non sans peine, au commissariat, puis au parquet.

Cette arrestation avait causé un rassemblement assez nombreux.

Il y a quelques mois, Trédez avait réussi à s'échapper en usant du même procédé.

Ordonnance de non-lieu

Une ordonnance de non lieu vient d'être rendue en faveur de Fruchart Aimé, marchand forain, demeurant rue du Vieux-Faubourg, cour du Dragon, 12, qui avait été arrêté il y a quelques jours, par le commissaire de police du 3e arrondissement, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur.

Fruchart a été remis hier en liberté.

Deux chevaux dans les remparts

Hier soir, vers 4 heures, une voiture attelée de deux chevaux appartenant à M. Blendel, de La Madeleine-lez-Lille, passait près des remparts à la porte de Gand. Au moment ou l'attelage était sur le pont-levis, un choc violent de la voiture se produisit contre une borne; les deux chevaux furent précipités dans les fossés du rempart et la voiture renversée.

Ils ont été retirés par des chasseurs à cheval qui travaillaient dans le voisinage.

Aucun accident de personne.

Adresse à un nouveau sénateur

Le *Journal des Débats* annonce que les greffiers de paix du département du Nord se réunissent aujourd'hui pour envoyer une Adresse de félicitations à leur collègue, M. Lambry, du sénateur de l'Yonne : c'est le premier greffier qui ait été élu sénateur.

MM. les LIMONADIERS et CABARETIERS qui n'achètent pas directement le **Vin de Banyuls-Trilles** chez nous, sont instamment priés d'exiger de leurs fournisseurs l'étiquette **Banyuls-Trilles** sur la bouteille, pour éviter toute erreur sur la nature de la marchandise livrée.

TRILLES et Fils.

MENUS FAITS

Sans asile. — La nuit dernière, 75 hommes sans travail ont couché à l'asile de nuit, 7 femmes et 4 jeunes enfants ont été logés en ville par billets de logement.

Coups volontaires et bris de clôture. — *Pour coups volontaires et bris de clôture*, comparaît chez Mme veuve Jacques, rue Degland, 27, M. Barsanty, commissaire de police, a arrêté hier le nommé Verbier Désiré, âgé de 20 ans, peintre en bâtiments, demeurant boulevard Montebello, 74 bis.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

le plus parfumé des savons de toilette.

3 GRANDS PRIX — 20 MÉDAILLES D'OR

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HELLEMMES. — *Objet perdu.* — Le nommé Poteau, ancien contre-maître à Orchies chef d'équipe des tenders, sous-chef des wagons, atelier des machines d'Hellemmes, a perdu un jorgnon. Prière de le rapporter chez son propriétaire, rue Sadi-Carnot, 247, ou chez le chef des ateliers, M. Anache. Récompense.

FRETIN. — *Accident mortel.* — Avant-hier, vers 7 heures du soir, un sieur Jules Cuvelier, habitant Fretin, a été coupé en deux, par un train entrant en gare. Ce malheureux âgé de 35 ans, laisse une veuve et 7 enfants.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

DUNKERQUE. — *Récompenses à des marins.* — Le ministre de la marine a accordé des récompenses pour faits de sauvetage, aux matelots ci-après de l'arrondissement de Dunkerque :

Médaille d'argent de 1re classe. — MM. Robelet et Fournier.

Médaille d'argent de 2e classe. — M. Hagneré.

Témoignage de satisfaction. — MM. Bloquet et Lamour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL. — *Accident.* — Dimanche, à 8 h. du soir, la femme Grombert, trompée par l'obscurité, est tombé dans le fossé qui longe la fabrique de M. Hié, rue de la Station, et s'y est fait de graves contusions à la tête et aux jambes. Son mari, arrivé à temps a pu l'en retirer.

Brutalités. — M. le commissaire de police a dressé, ces jours derniers, neuf procès-verbaux à des individus qui, sans provocation, frappaient trop violemment leur prochain, dans les rues des Foulons et des Choux.

Retour des délégués sénatoriaux de Lille. — Quels nez ils ont fait dimanche en descendant du train qui les ramenaient de Lille. Ils s'étaient promis de faire passer la liste cléricale. Quelques-uns d'entre eux, furieux, ont, paraît-il, passé leur colère sur leurs épouses.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LIÉVIN. — *Le chat dans l'horloge.* — La tour penchée de Pise, construite en 1174 par Bonnano de Pise et Guillaume d'Inspruck ne fut terminée qu'au XIVe siècle. Elle se compose, paraît-il, de 8 étages de colonnades superposées. L'édifice uniquement construit en marbre mesure 54 mètres de hauteur. Cette tour est inclinée et semble un prodige d'équilibre.

La Tour penchée de Pise a joué comme la cloche de l'église de Liévin un certain rôle dans l'histoire des sciences; elle a permis à Galilée de faire de belles expériences sur la chute des corps.

Le clocher de Liévin, surmonté du coq traditionnel a été, dit-on, bâti sur les mêmes principes que la fameuse tour de Pise et par le fait même par des descendants de ces illustres architectes, tel est le raisonnement des représentants des mines de Liévin.

L'église de Liévin, construite depuis plus d'un siècles, est restée intacte jusqu'à l'installation des mines de Liévin, époque où, probablement, elle a commencé à pencher vers l'un des quatre points cardinaux. Est-ce vrai? Nous n'en savons rien. Cependant, cette inclinaison est prouvée, paraît-il, dans un certain rapport d'hommes de sciences qui ont probablement trouvé la quadrature du cercle vicieux.

Quant à nous qui regardons les monuments communaux d'un œil juste et impartial, nous sommes persuadés que le clocher de l'église était autrefois vertical, si nous en croyons des documents anciens.

A l'appui de nos données qui reposent sur des bases sérieuses, nous mettrons, s'il le faut, sous les yeux des zélés serviteurs de la Compagnie des mines de Liévin, une protestation contre les dires de ladite Compagnie établissant que le clocher a toujours été droit comme un i et a été construit selon les règles de l'art, malgré les rapports des architectes modernes.

Si ces zélés serviteurs ne sont pas encore convaincus, nous les engageons à endosser le costume de mineur. Ils verront alors de leurs propres yeux et à la lumière de leur lampe, qu'à force de *miner* on ébranle l'édifice et à plus forte raison le mouvement de l'horloge.

Prenez patience, habitants de Liévin, et laissez tous arrêter vos montres et pendules, à 6 heures 20 minutes, comme le jour d'un tremblement de terre. Vous irez alors de pair et compagnon avec l'horloge communale, enrayée à jamais par le chat.

AUCHEL. — *Accident.* — Gaston Hébant, âgé de 18 ans, ouvrier à la fosse numéro 5 des mines de Marles à Auchel, voulant ralentir la vitesse d'une berline qu'il avait oubliée d'enrayer et qu'il devait conduire au pied du bouveau, essaya de placer une pièce de bois dans une des roues, glissa et tomba à la renverse, fut traîné jusqu'aux taquets d'arrêt. Il a reçu de nombreuses contusions et a eu la jambe gauche fracturée. Après avoir reçu les premiers soins, le blessé a été transporté à l'hôpital de Béthune.

HENIN-LIETARD. — *Coopérative ouvrière.* — Le conseil d'administration, vu le développement considérable que prend chaque jour la société coopérative, a reconnu d'une grande utilité la nomination d'un second porteur de pains.

Par conséquent il prie ceux des coopérateurs qui désireraient être candidats de bien vouloir se faire inscrire le plus tôt possible au citoyen Laurent, comptable de la société.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS. — *Fête patriotique.* — La cérémonie commémorative annuelle de la bataille des 2 et 3 janvier 1871 a eu lieu hier à Bapaume en présence d'une affluence considérable, venue de toute la région.

Le cortège s'est rendu à l'ossuaire, inauguré en 1895, où ont été recueillis les ossements des soldats morts pour la patrie. Huit discours ont été prononcés, notamment par MM. Amas, adjoint; Taillandier, député; Goubet, conseiller général.

A sa rentrée à Bapaume, le cortège a déposé des couronnes au pied de la statue de Faidherbe.

ROUVROY. — *L'enquête sur le crime.* — L'enquête relative à la rixe entre Luzy et Hautecœur, tous deux mineurs à Rouvroy, et à la suite de laquelle ce dernier a succombé, se poursuit activement.

M. le juge d'instruction près le tribunal correctionnel d'Arras, en attendant que le médecin-légiste dépose son rapport au greffe continue à entendre les témoins. Dans la matinée de lundi, une douzaine de personnes de Rouvroy ont déposé, les unes dans un sens favorable à l'auteur du crime, les autres dans un sens contraire.

Toutefois, disons que la majorité des témoins semble avoir plutôt chargé Luzy, dont la réputation laisserait considérablement à désirer.

Le bruit court dans la commune de Rouvroy qu'une autre arrestation pourrait être opérée sous peu de jours. Pour ne pas entraver l'action de la justice nous bornerons là nos renseignements.

CALAIS

Conseil municipal. — *Séance du 30 décembre (suite).* — A l'article 12, (octroi : frais de perception), M. Delsart constate que le citoyen Salembier s'est assagi. Dans l'ancien conseil il demandait et votait à chaque budget la suppression des 700 fr. de frais de tournées, aujourd'hui qu'il est maire, il les maintient. Il le félicite.

Le citoyen Salembier, maire, répond qu'en effet il avait été, sous les anciennes administrations, partisan de cette suppression, mais à cette époque il se trompait. Il rejetait sur le directeur de l'octroi des responsabilités qui incombaient aux administrations d'alors. Il l'a reconnu depuis.

Le citoyen Bodart déclare qu'il votera contre ce crédit de 700 francs. Il estime que si on alloue au préposé en chef 6,500 francs de fixe, c'est précisément pour la direction de ce service. Il demande la suppression du crédit des 700 fr.

L'article 12 mis aux voix est adopté.

A l'article 15 (traitements divers), une longue discussion s'engage entre l'administration et les conseillers réactionnaires au sujet de certaines suppressions d'emplois. Cet article est cependant adopté. Seuls, les réactionnaires votent contre.

L'article 16, (allocation au conseil de prud'hommes), donne lieu à la même discussion au sujet de la suppression des appointements du secrétaire. L'article est adopté.

On adopte ensuite, sans grande discussion, une série d'articles, et l'on arrive à l'article 45 (dépenses de la compagnie de sapeurs-pompiers). M. Delable demande le rétablissement de deux crédits de 500 fr. pour la compagnie de Calais-Nord.

Le citoyen Salembier dit que ces crédits étaient votés dans le passé, dans le but de permettre à la compagnie de Calais Nord de se créer un capital. Cela ressort d'une délibération du Conseil municipal de Calais, en 1880.

Or ce capital n'a pas été créé, la Compagnie de Calais Nord a dépensé, chaque année, ses 500 francs d'allocation; elle n'a pas suivi les engagements qui ressortant de la délibération du 16 mars 1880. D'ailleurs, l'administration étudie, pour le courant de 97, un projet de fusion des Compagnies de Calais-Nord et de Calais-Sud.

Le citoyen Corbeaux demande le vote par bulletins.

L'article est adopté par 13 voix contre 11.

Pour mendicité. — On a mis en état d'arrestation le nommé Ehlinger Charles, âgé de 47 ans, ajusteur, sans domicile fixe, pour mendicité, avec menaces, outrages à agents et vagabondage.

Ivre. — On a également arrêté le nommé D, âgé de 19 ans, manœuvre de maçon pour avoir, la nuit dernière, vers 1 heure du matin, au cours d'une discussion, crevé un œil, à l'aide d'une chope, à un nommé Auguste Guilbert, journalier, demeurant rue Cambronne, 54.

Ce dernier a été transporté à l'hôpital.

Pour outrages aux agents. — M. B..., 19 ans, garçon boucher, a été arrêté pour outrages par gestes et paroles à deux agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

— Un procès-verbal a été rédigé à la charge de la nommée S... A..., veuve D..., 44 ans, ménagère, pour le même motif.

Etat civil. — *Naissances du 2 janvier.* — Paul Gaston Léon, fils de Vasseur-Boutoille, tulliste, rue d'Alençon, 1. — Suzanne Philomène Octavie, fille de Ghilain-Fiévet, savonnier, 130, rue du Four-à-Chaux. — Victor Louis Martin, fils de Bodier-Minette, chaudronnier, rue Jubilin, 21. — Georges Alfred, fils de Rastville-Loire, tulliste, rue du Cheval, 22. — Léon Alfred Edouard, fils de Casette-Boulanger, tulliste, chemin latéral. — Lucienne Augustine Marie, fille de Béo-Roseaux, tulliste, route de Guines, 165. — Valentine Irma, fille de Fontaine Douilly, tulliste, rue Martyn, 97.

Décès du 2. — Marie Adolphine Biset, 45 ans, épouse Bloquel, rue de Madrid, 5. — Pierre Lavie, 73 ans 10 mois, ancien patron de pêche, veuf de Charlotte Dubois, rue Maréchal, 19.

Du 3. — Armance Louise Demarcq, 66 ans, ménagère, veuve d'Auguste Lamarre, rue Magadon. — Pierre Charles Bocquet, 69 ans, retraité des douanes, veuf de Marie Yard, rue du Vauxhall, 81.

Du 4. — Antoine Alphonse Beleloy, 61 ans 11 mois, époux d'Augustine Lachèvre, rue des Fleurs, 18.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS sur le

RIDEAU-RECLAME

du

THÉATRE MUNICIPAL DE LILLE

S'adresser à

M. Gaston NARMUD, 106, Rue Nationale, 106, LILLE

Seul Concessionnaire.

ETAT-CIVIL DE LILLE

Naissances du 4 janvier 1897

Simone HILLION, boulevard Victor-Hugo, 123. — Angèle Bouche, place aux Oignons, 4. — Henri Fruchard, rue de Valenciennes, 38. — Suzanne Forez, rue St-Sébastien, 8. — Henri Note, cour Delebecquille, 13. — Henri Thoen, r. Baudin, 41. — Robert Guilbert, rue de Paris, 197. — Paul Guérin, rue de Poids, 38. — Abel Thiberville, rue des Stations, 121. — Charles Browaeys, rue Monge, 5. — Eugène Cramotte, impasse Demoey, 18. — Léonie Browaeys, rue d'Austerlitz, 48. — Edouard De Clercq, rue Colbert, 20. — Alfred Lepers, rue des Vieux-Mars, 9. — Jules Dewaele, cité Notre-Dame, 3. — Marguerite Soudant, rue de Fives, 57. — Sophie Stoffel rue Magenta, 16. — Marthe Dubois, r. Paul Bert, 16. — Gaston Vandenberghe, cité Baxter, 40. — Marthe Verjepe, rue du Calvaire, 16. — Germaine Soyez, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 13.

Décès

Adolphe Desmaretz, 64 ans, célibataire, rue Manuel, 24. — Louise Desgranges, 79 ans, veuve Hugues Desgrangis, façade de l'Esplanade, 56. — Fernand Allard, 12 jours, rue Auber, 19. — Camille Demuller, 3 ans 7 mois, rue d'Alger, 14. — Emile Smet, 78 ans, veuf de Joséphine Morelle, rue des Pénitentes, 13. — Victorine Duret, 77 ans, veuve Adolphe Quinsebille, rue de Poids, 42. — Auguste Brel, 4 mois, rue Fombelle, 9. — Aimé Guidet, 80 ans 10 mois, veuve Pélagie Dhé, rue Lamartine, 7. — Marie Leclercq, 26 ans, célibataire, rue du Marché, 54. — Hortense Oyer, 57 ans 9 mois, épouse François Huglo, rue des Postes, 37. — Paul Desspeley de l'Epinay, célibataire, rue Pierre-Legrand, 24. — Henri Pruvost, 58 ans, époux de Uranie Bey, rue de Fives, cour Leconte. — Marie Lambert, 7 jours, rue de Nantes, 13. — Bernard Steyaert, 60 ans, veuf Rosalie Steyaert, rue Magenta, 20. — Benoit Rousé, 30 ans, époux de Lélia Portebois, rue de Wazemmes, 120. — Lucie Michaud, 62 ans 1/2, épouse de Eugène Soisson, place aux Oignons, cour à l'Eau, 8.

VIENT DE PARAITRE

LE SOCIALISTE

Organe central du Parti Ouvrier Français

Paraissant le Samedi

Principaux collaborateurs : Jules Guesde, Gabriel Deville, Carnaud, René Chauvin, Jourde, députés; Paul Lafargue, Alexandre Zevaès, docteur Ferroul, Gabriel Farjat, Maussa, Fortin, Aline Valette, membres du Conseil national du Parti ouvrier; Bonnier, Dr Delon, Max Bremer, Dr Z., H. Lagardelle, Dr Bach, J. Sarraute, Dramas, Louis Marie, Raymond Lavigne, Dormoy, Sauve-Evauay, Albert David, Louis Rouillé, Jean Gedéon, Anthelme Simond, Bessy, Vallud, Pédron, Elie Cathala, Brunetière, H. Millet, Grenier, Pleinet, Bérand, Fabreguettes, etc.

ABONNEMENTS :

France : Trois mois, 1 fr. 50 — Six mois, 3 francs — Un an, 6 francs.

Etranger : Six mois, 4 francs — Un an, 8 francs

Rédaction et administration:

10, rue Notre-Dame-de-Lorette, Paris.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste.

GUERISON Poudre et Cigarettes ASTHME BRONCHITE, ÉMPHYSÈME, ÉLOIGNEMENT DE LA DÉCHÉANCE

Sp. Pr. Dépôt, BRUNEAU, 19, Rue d'Alger, LILLE et toutes pharmacies

Marché de Lille du 4 janvier

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 99 50 à ... .. — En pain n° 1 (cote offic.), 98 50; n° 2 (cote offic.), ... à ... .

Cuite 1er